

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 juin à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230608-DEL_02_08062023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 02/06/2023
AUBERY Chantal	X				
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X		JJ DREVET	Secrétaire de séance : E BOLLARD
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'Office de tourisme et la Maison des Vautours- Modification attribution du marché du lot 05

Modification de la délibération DEL-01-04052023

Le 4 mai 2023, le lot 5 revêtements de façades a été attribué à l'entreprise BPI FACADES pour un montant de 36 559€ HT. Ce montant est inexact. Il convient de le remplacer par **36 569.96€ HT**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

Le conseil municipal :

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité

ET examiné les documents présentés dont le rapport d'analyses

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230608-DEL_02_08062023-DE

➤ **RETIENT** la proposition suivante :

LOT 05- REVETEMENTS DE FACADES, l'entreprise **BPI FACADES** à Romans-sur-Isère
26104
pour un montant de **36 569.96 € HT**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise
BPI FACADES et tous les documents nécessaires.

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric BOLLARD



Le Maire
Olivier SALIN



Résultat du vote
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0